

Décision Préfectorale N° 23 / DP/F 36/ SAG du 16 AVR 2021 portant attribution de la lettre commande passée après Appel d'Offre National N°003/MINAT/F.36/CDPM-NDE/SAG/2021 du 19 février 2021 pour les Travaux de bitumage économique des fortes pentes entre pont Neudjap Bahouoc et carrefour Feutcheut-Feutap Balengou, en procédure d'urgence.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NDE
(Autorité contractante)

- Vu* la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence ET DE Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur EWANGO BUDU Ernest en qualité de Préfet du Département du Ndé ;
Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu lettre circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Départementales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le DAO N°003/MINAT/F.36/CDPM-NDE/SAG/2021 du 19 Février 2021 pour les travaux de bitumage économique des fortes pentes entre pont Neudjap Bahouoc et carrefour Feutcheut-Feutap Balengou, en procédure d'urgence ;
Vu La proposition d'attribution n°003/L/CDPM/2021 du 13 Avril 2021 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Ndé ;
Considérant les nécessités de service :

DECIDE:

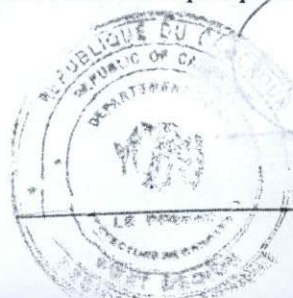
Article 1 : les travaux ci-dessous cités sont attribués à l'entreprise ci-après :

DAO	Désignation	Adjudicataire	Montant HT	Montant TTC	Délai	Observations
N°003/MINAT/F.36/CDPM-NDE/SAG/2021 du 19 février 2021	Travaux de bitumage économique des fortes pentes entre pont Neudjap Bahouoc et carrefour Feutcheut-Feutap Balengou	ETS TRASERGE SARL	69.822.515 FCFA	70.000.000 FCFA	Trois (03) mois	1 / 2, soumissionnaire techniquement qualifié

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- MINMAP/Ouest ;
- ARMP/O (pour publication) ;
- Cameroon Tribune (pour publication) ;
- DDMINMAP/NDE ;
- Adjudicataire ;
- Affichage ;
- Archives chrono.



Bangangté, le 16 AVR 2021

Ewango Budu Ernest
Administrateur Civil Principal